

CONDITIONS GENERALES DE VENTE, LOCATION & PRESTATIONS DELIVREES PAR LA SOCIETE BE STAGE SLR.

• APPLICATION DE NOS CONDITIONS GENERALES

TOUTE COLLABORATION AVEC BE STAGE sprl EST SOUMISE AUX CONDITIONS GENERALES REPRISES CI-DESSOUS, PRIORITAIRES FACE AUX CONDITIONS DE NOS CLIENTS ET SOUS- TRAITANTS, DONT L'EXISTENCE EST SIGNALEE SUR L'ENSEMBLE DE NOS DOCUMENTS IMPRIMES ET ELECTRONIQUES.

ELLES SERONT CONSIDEREES COMME ACCEPTEES PAR NOS CLENTS ET SOUS-TRAITANTS QUI NE NOUS ONT PAS COMMUNIQUE D'OBJECTION. TOUTE OBJECTION RECUE N'AURA PAS DE VALEUR ENVERS LES PROJETS ET COMMANDES DEJA REALISES.

CES CONDITIONS RESTENT VALABLES SI NOUS AVONS OMIS D'APPLIQUER CELLES-CI SUR UN PRECEDENT CAS.

• OBLIGATIONS ET CONTRATS

1. TARIFS — NOS TARIFS S'ETENDENT TOUJOURS HTVA, ET NE REPRENENT RIEN DE PLUS QUE LES ELEMENTS AFFICHES SUR UNE OFFRE OU UNE FACTURE. LA LIVRAISON, L'INSTALLATION, LA DES-INSTALLATION, LES REPARATIONS, REMPLACEMENTS, L'ASSISTANCE TECHNIQUE, ETC, SONT SUR DEMANDE ET FACTURES, OU A CHARGE DU CLIENT SI NOUS L'ACCEPTONS.

2. OFFRE — TOUTE OFFRE EMISE PAR NOTRE ENTREPRISE EST VALABLE PENDANT UNE DUREE DE 15 JOURS, SAUF INDICATION DIFFERENTE INDIQUEE. LES ELEMENTS REPRIS DANS NOS OFFRES SONT ACCEPTEES DES RETOUR PAR E-MAIL, COURRIER, OU PAR SIGNATURE DES DOCUMENTS LIES (DOCUMENT D'OFFRE, BON DE COMMANDE). NOS OFFRES SONT INFORMATIVES ET PEUVENT ETRE MODIFIEES OU ANNULEES PAR BE STAGE sprl A TOUT MOMENT.

3. RESILIATION / ANNULATION — NOUS POUVONS A TOUT MOMENT RESILIER UN CONTRAT OU UNE ENTENTE SUITE A LA CONSTATATION D'UN CLIENT A SITUATION INSTABLE, A UNE ATTENTE DE PAIEMENT, DE CAUTION, D'ACOMPTE, FAUTE D'UNE QUALITE D'ORGANISATION EMPECHANT TOTALEMENT OU EN PARTIE D'EXERCER NOTRE TRAVAIL, OU ENCORE PAR LE NON RESPECT DE L'UN DES POINTS DE CETTE LISTE DE CONDITIONS.

DANS LE CAS D'UNE ANNULATION PAR LE CLIENT, LA TOTALITE (100%) DE LA FACTURE SERA DUE LORS D'UNE ANNULATION SOUS 72H, 50% DE LA FACTURE POUR UNE ANNULATION SOUS LES 7 JOURS CALENDRIER. LES SOUS-TRAITANCES NE POUVANT ETRE FORCEMENT ANNULEE, ELLE SERONT TOUJOURS FACTUREE A 100%.

DES FRAIS DE TRAITEMENT S'ELEVANT A 100€ HTVA SERONT EGALEMENT FACTURES POUR LA RENTABILITE DU TRAITEMENT DU PROJET VISE.

NOUS RESTONS CEPENDANT HUMAINS ET COHERENTS AFIN DE CONSERVER DE BONNES RELATIONS AVEC NOS CLIENTS.

4. RECLAMATIONS — LES CONTESTATIONS AU SUJET DE CES PRESENTES CONDITIONS DEVRONT ETRE ADRESSEES, PAR ECRIT, 15 JOURS AVANT NOTRE COLLABORATION A VENIR. LES COMMANDES REALISEES SOUS CE DELAIS NE PEUVENT PORTER A NEGOCIATION DE CES CONDITIONS.

LES CONTESTATIONS AU SUJET DE NOS SERVICES SUR CHANTIER OU AU SUJET DU MATERIEL MIS A DISPOSITION DEVRONT ETRE ADRESSEES PAR ECRIT AU PLUS TARD 7 JOURS APRES LIVRAISON DU SERVICE EN QUESTION.

5. MEDIAS, DROITS & TAXES — LES MEDIAS CAPTES POUR LA COMMANDE DE CLIENTS SONT SAUVEGARDES POUR UNE PERIODE DE 6 MOIS SANS DEMANDE AU PREALABLE.

LA CAPTATION D'IMAGES NOUS EST AUTORISEE DANS LE BUT D'ALIMENTER NOTRE ACTUALITE, TOUT EN RESPECTANT LE PROJET EN COURS ET LES DEMANDES DE PRODUCTION. LES DROITS D'AUTEURS DES OEUVRES DIFFUSEES LORS D'EVENEMENTS, LES LICENCES UTILES ET DEDIEES, OU TAXES, SONT A CHARGE DE NOS CLIENTS. EX: SABAM, IBPT, SACD, ETC.

6. ATTITUDE — NOUS TRAITONS NOTRE PERSONNEL AVEC RESPECT ET ATTENDONS DE MEME DE LEUR PART ENVERS NOS CLIENTS, AINSI QUE DE LA PART DE NOS CLIENTS ET DE LEURS COLLABORATEURS. EN CAS DE MECONTENTEMENT NOUS SOMMES A VOTRE ECOUTE.

7. DEMARCHAGE / COPIE — DEMARCHER NOTRE PERSONNEL, NOS SOUS-TRAITANTS, NOS CLIENTS, COPIER NOS SERVICES OU UNE QUELCONQUE OPPOSITION AUX SERVICES DE BE STAGE ENTRAINERA LA MISE EN ACTION DES LOIS A CET EFFET.

• EXECUTION & RESPONSABILITES

1. SOUS-TRAITANCES — BE STAGE sprl A LA DROIT DE CONFIER L'EXECUTION DE CERTAINS TRAVAUX A DES TIERS, SI NOTRE ENTREPRISE L'ESTIME NECESSAIRE POUR LA BONNE REALISATION DU CONTRAT

2. RESPONSABILITES — BE STAGE sprl NE SERA EN AUCUN CAS TENU RESPONSABLE FACE A DES CAUSES RESULTANTES DE CAS INDEPENDANTS DE NOTRE VOLONTE, TEL QUE PAR DES ACTES DE TIERS, DE SINISTRES, OU ENCORE DE CONTRAINTES ENTRAINANT UNE IMPOSSIBILITE D'EXECUTION TOTALE OU PARTIELLE DE NOS ACTES.

POUR UNE LOCATION DE MATERIEL, SEUL LE CLIENT LOCATAIRE EST RESPONSABLE DE CELUI-CI. IL DOIT SOUSCRIRE UNE ASSURANCE TOUS RISQUES QUI COUVRIRA LA VALEUR NEUVE DES ELEMENTS LOUES, POUR REMPLACEMENT EN CAS DE CASSE, VOL, PERTE OU AUTRE CAUSE COMME LES CAS DE DEGRADATION NATURELLE, VANDALISME, DE FORCE MAJEURE, ETC. LE LOCATAIRE EST PERSONNELLEMENT RESPONSABLE DE DOMMAGES CAUSES A DES TIERS PAR DU MATERIEL LOUE CHEZ BE STAGE.

UNE DEMANDE D'ATTESTATION D'ASSURANCE PEU ETRE DEMANDEE A TOUT MOMENT, DANS LE CADRE D'UNE REALISATION PAR NOS SOINS. CHAQUE PERSONNE PRESENTE DANS UNE DE NOS EQUIPES EST ASSUREE PERSONNELLEMENT.

BE STAGE N'EST EN AUCUN CAS RESPONSABLES SI UN MANQUE DE DONNEES DEVANT ETRE COMMUNIQUEES PAR LE CLIENT MET EN PERIL L'EXECUTION DU CONTRAT OU QUE DES DOMMAGES S'Y VOIENT LIES. DANS UN TEL CAS, SI DES FRAIS SONT ENCOURUS CEUX-CI SONT A CHARGE DU CLIENT.

DES LE MOMENT OU IL APPARAÎT QUE LE CLIENT FOURNIT DES INSTRUCTIONS DIRECTEMENT AUX PRESTATAIRES, SOUS-TRAITANTS ENGAGÉS/MIS SUR CHANTIER VIA BE STAGE, NOUS NE SOMMES ALORS PLUS TENU D'AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DU CLIENT.

LE CLIENT EST TENU DE FOURNIR LES OUTILS SPÉCIFIQUES LIÉS À UN LIEU, TEL QUE L'ÉLECTRICITÉ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE NOS SERVICES, ET DE S'ASSURER QU'AUCUNE ACTIVITÉ TIERS N'ENTRAVE OU NE RETARDE NOS SERVICES. À L'INVERSE, LES FRAIS LIÉS SERONT À CHARGE DU CLIENT.

• LOCATION

1. PROPRIÉTÉ — LE MATÉRIEL MIS À DISPOSITION OU LOUÉ PAR UN CLIENT RESTE LA PROPRIÉTÉ DE BE STAGE ET RESTERA INSAISSISSABLE EN TOUS CAS.

2. ÉTAT DE FONCTIONNEMENT — NOTRE MATÉRIEL EST VÉRIFIÉ ET TESTÉ AVANT DÉPART, ET À NOUVEAU AVANT SA PROCHAÎNE UTILISATION, ET EST DONC FONCTIONNEL. LE CLIENT AYANT RECOURT À UNE LOCATION DE NOTRE MATÉRIEL DOIT VÉRIFIER CELUI-CI SOIT EN BON ÉTAT AVANT DÉPART, ET S'ENGAGE À NOUS REMETTRE LE MATÉRIEL DANS UN ÉTAT IMPECCABLE ET EST TENU RESPONSABLE DES DÉGÂTS OCCASIONNÉS SUR CE MATÉRIEL, QUI NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE OUVERT OU MODIFIÉ. LE MATÉRIEL MODIFIÉ, ABÎMÉ, CASSÉ, DÉTRUIT, PERDU, VOLÉ, SERA FACTURÉ EN TOTALITÉ ET À SA VALEUR DU JOUR POUR REMPLACEMENT. UN DÉDOMMAGEMENT JOURNALIER, AU TARIF DE LOCATION, SERA FACTURÉ AFIN DE CORRIGER LA NON-DISPONIBILITÉ DE CE MATÉRIEL LE TEMPS DE SON REMPLACEMENT. DANS LE CAS D'UNE MAUVAISE UTILISATION DU MATÉRIEL LOUÉ ET UTILISÉ PAR UN TECHNICIEN EXTERIEUR À BE STAGE, LE CLIENT RESTE SEUL RESPONSABLE.

+ VOIR POINT « RESPONSABILITÉS ».

3. ENLEVEMENT & RETOUR MATÉRIEL — L'ENLEVEMENT ET LE RETOUR DE MATÉRIEL LOUÉ CHEZ BE STAGE A LIEU SUR RENDEZ-VOUS ET À NOTRE ENTREPÔT.

LES RETOURS TARDIFS CONDUISENT À UNE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE RETARD QUI CORRESPOND À NOTRE TARIF DE LOCATION. UNE JOURNÉE ENTAMÉE EST UNE JOURNÉE FACTURÉE.

• GARANTIES

1. VENTE — POUR LA VENTE DE MATÉRIEL NEUF, LA GARANTIE EST CELLE DU FABRICANT OU DE NOTRE FOURNISSEUR. CELLE-CI EST EN GÉNÉRAL DE DEUX ANS AVEC UN MINIMUM DE 6 MOIS POUR LES CAS EXCEPTIONNELS. LE MATÉRIEL D'OCCASION N'EST SOUMIS À AUCUNE GARANTIE.

1. DÉFAUT — TOUTE DEMANDE DE GARANTIE AVEC PREUVE DE DÉFAUT, ÉGALEMENT CONSTATÉ PAR NOS SOINS CONDUIRA À UNE RÉPARATION. LES ÉCHANGES NE SONT QU'ÉVENTUELS ET À LA DÉCISION DU FABRICANT OU DE BE STAGE. LA GARANTIE DE NOS PRESTATIONS S'ÉTEND AU SERVICE COMMANDE. SI CELUI-CI N'EST PAS SUFFISAMMENT DÉFINI, IL NE SERA EN AUCUN CAS POSSIBLE D'EN ATTENDRE UNE GARANTIE.

• LIVRAISONS/REPRISES

1. SERVICE FACTURE — LA LIVRAISON DE BIENS ET SERVICES N'EST PAS AUTOMATIQUE. IL S'AGIT DE L'UN DE NOS SERVICES FACTURÉ. LES LIVRAISONS SONT DONC RÉALISÉES SUR DEMANDE OU SI DÉFINIES SUR NOS OFFRES. LES DÉLAIS DE LIVRAISON COMMUNIQUÉS SUR NOS OFFRES SONT DONNÉS À TITRE D'INDICATION. UN RETARD OU NON-RESPECT DES DÉLAIS DE LIVRAISON NON VOLONTAIRE, NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE UNE CAUSE DE RUPTURE DE CONTRAT (EX: CIRCULATION, ACCIDENT, ETC.).

TOUT RETARD DE NOS TRANSPORTS CAUSÉ PAR NOS CLIENTS OU LEURS COLLABORATEURS LORS DU DÉPÔT OU DE LA REPRISE DE NOTRE MATÉRIEL CONDUIT À UNE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE RETARD QUI CORRESPOND À NOTRE TARIF DE LOCATION.

2. DÉLAIS — NOS DÉLAIS DE LIVRAISONS SONT À TITRE INDICATIFS, TOUT EN VEILLANT À RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS CLIENTS À CE SUJET, DANS LA MESURE DU POSSIBLE.

3. RÉCEPTION — LE CLIENT EST RESPONSABLE DES ÉLÉMENTS LIVRÉS, ET SE TIENDRA DONC PRÉSENT, LUI OU TOUTE PERSONNE MANDATÉE, POUR RÉCEPTIONNER NOS LIVRAISONS.

• FACTURATION ET PAIEMENT

1. PAIEMENT — NOS FACTURES ÉDITÉES AU NON DE BE STAGE sprl SONT PAYABLES AU COMPTANT AU PLUS TARD À LA DATE D'ÉCHÉANCE MENTIONNÉE SUR CELLES-CI, SUR NOTRE COMPTE BANCAIRE ET EN MENTIONNANT LA RÉFÉRENCE DE CE DOCUMENT.

2. ACOMPTE — TOUTE FACTURE NOUS PERMET DE DEMANDER UN ACOMPTE AU CLIENT. SI CE CLIENT EST INCONNU, LE MONTANT TOTAL DE LA FACTURE EST DU AVANT LA DELIVRANCE DU SERVICE. LE DÉFAUT DE PAIEMENT D'UN ACOMPTE SUSPEND L'EXECUTION DE NOS SERVICES. TOUTES INDEMNITES DE RETARDS, DE CASSE, VOL, ETC.. PEUVENT ÊTRE RECUPERÉES DÉJÀ EN PARTIE OU TOTALEMENT VIA CET ACOMPTE.

3. CAUTION — UNE CAUTION PEUT ÊTRE DEMANDÉE, MENTIONNÉE SUR NOS DEVIS OU PAR COMMUNICATION ÉCRITE, SELON COÛTS ET CAS. LE DÉFAUT DE PAIEMENT D'UNE CAUTION SUSPEND L'EXECUTION DE NOS SERVICES, ET PEUT ENTRAÎNER DES FRAIS À CHARGE DU CLIENTS RESULTANTS DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE, D'ACHATS, LOCATIONS OU SOUS-TRAITANCES LIÉES. TOUTES INDEMNITES DE RETARDS, DE CASSE, VOL, ETC.. PEUVENT ÊTRE RECUPERÉES DÉJÀ EN PARTIE OU TOTALEMENT VIA CETTE CAUTION..

4. FRAIS — LES FRAIS ENCOURUS ONT A CHARGE DU CLIENT, TEL QUE LES REPAS AUX MOMENTS DEDIES, LES FRAIS DE PARKING ET DE DEPLACEMENT, OU ENCORE DE DOUANE, EXPORTATION, ETC.
NOS FRAIS DE TRANSPORT SONT TOUJOURS CALCULES AU DEPART DE NOTRE SIEGE.

5. DEFAUT DE PAIEMENT — TOUT DEFAUT OU RETARD DE PAIEMENT CONDUIRA A UNE MAJORATION QUI CORRESPONDRA A DES INTERETS DE RETARDS, AU TAUX PERMIS PAR LA LOI BELGE, SANS SOMMATION, A LAQUELLE S'AJOUTERA UNE INDEMNITE FORFAITAIRE DE 10% SUPPLEMENTAIRES DU MONTANT TOTAL DE LA FACTURE, AVEC UN MINIMUM DE 100€ HTVA. CES MAJORATIONS NE CONDUIRE EN RIEN A L'ANNULATION DU MONTANT INITIAL DE LA FACTURE, QUI RESTE DONC DUE. SANS RETOUR DE VOTRE PART SEPT JOURS APRES UNE MAJORATION, UN ORGANISME DE CREANCE SERA EN CHARGE DU DOSSIER.

6. FACTURATION — NOS FACTURES SONT EMISES PAR VOIE ELECTRONIQUE UNIQUEMENT, TEL QUE NOS DEVIS ET BONS DE COMMANDE. BE STAGE SE RESERVE LE DROIT DE NE PAS ENVOYER SES DOCUMENTS PAR VOIE POSTALE, SAUF SI UNE RAISON EVOQUEE PAR UN CLIENT SERAIT JUGEE PERTINENTE.

7. MONTANT MINIMUM — DANS LE CAS D'UNE DEMANDE DE PRESTATION SANS INFORMATIONS HORAIRES, LE MONTANT MINIMUM FACTURE SERA CELUI D'UNE JOURNEE TYPE ET NON D'UN DEMI-SERVICE.

• **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

TOUT CONTRAT, COMMANDE CONCLU AVEC BE STAGE sprl EST SOUMIS AU DROIT BELGE. EN CAS DE LITIGE SANS RESOLUTION A L'AMIABLE, SEULS LES TRIBUNAUX DE NAMUR SERONT COMPETENTS.

-

L'EXISTENCE DE CES CONDITIONS EST RAPPELEE VIA NOS E-MAILS, DEVIS, OFFRES, FACTURES, COURRIERS DIVERS, ETC. ELLES SONT DONC CONSIDEREES COMME CONNUES. VOUS ETES DONC TENU RESPONSABLE SI AU MOINS L'UNE DE CELLES-SI NE SERAIT PAS RESPECTEE.

BE STAGE SRL — rue du Trou du Sart 3C - 5380 Fernelmont (BE)
info@bestage.be — +32 81 46 26 16
TVA: BE0645.717.320